

Communiqué de presse



Paris, 24 juin 2010

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) constate la conformité du barème proposé par GDF SUEZ au 1^{er} juillet 2010 à la formule tarifaire de ses coûts d'approvisionnement

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet correspond bien à une hausse de 0,228c€ par kWh. Celle-ci résulte de l'augmentation, sur la période considérée, des moyennes prises en compte dans la formule, à savoir 9,4% pour le fioul lourd, 13,3% pour le fioul domestique et de 11,3% pour le Brent du fait notamment de la hausse de 6 % de la moyenne du taux de change dollar euro sur la même période.

Cette hausse se traduirait par une augmentation moyenne de 4,7% pour les clients se chauffant au gaz au tarif B1, soit 6,3 millions de clients.

Par ailleurs, la CRE rappelle que la formule tarifaire fait l'objet d'un audit sur lequel elle délibérera d'ici septembre. Les premiers résultats laissent entrevoir des évolutions modifications fondées sur les renégociations en cours des contrats à long terme entre GDF SUEZ et ses fournisseurs. Celles-ci aboutiraient à l'intégration d'une indexation plus importante sur les prix de marché, inférieurs à ce jour aux prix indexés sur le pétrole.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr